

AR Prefecture

063-256301375-20240320-DCS20240314-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20240314

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charensat, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 27/02/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 65

Votants : 72 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Assimilation du SMADC à une strate de population communale

Le Président informe les membres du comité syndical que l'assimilation d'un syndicat mixte à une strate communale de population constitue un élément d'importance en termes de gestion des ressources humaines et de comptabilité.

En effet, la création de certains grades d'emplois de fonctionnaires territoriaux est directement liée à une telle assimilation. Or, il s'avère que le SMADC n'a jamais délibéré pour définir une telle assimilation à une strate de population.

Les critères de détermination de la strate démographique de rattachement d'un syndicat mixte sont précisées par le décret n°2000 -954 du 22 septembre 2000 :

- Les compétences exercées par le syndicat (nature, diversité et technicité),
- L'importance de son budget,
- Le nombre et la qualification des agents.

Il revient au comité syndical de délibérer pour définir le rattachement du SMADC sur la base de ces critères. Les services de la Sous-préfecture ont été consultés préalablement afin de définir la strate de population la plus pertinente.

Selon les trois critères, la strate la plus appropriée est celle des communes de 3 500 à 5 000 habitants.

- Les compétences telles que définies par les statuts sont assez larges et diversifiées pour être assimilées à une commune de cette strate de population.
- Données relatives au budget :

Les dépenses de fonctionnement du budget principal 2023 sont de 2,132 millions d'euros auxquels s'ajoutent 2,058 millions d'euros pour les 3 budgets annexes.

La strate de population de 3 500 à 5 000 habitants fait état de dépenses de fonctionnement comprises entre 2,9 et 4,3 millions d'euros (source : Les finances des communes en 2021 – DGCL – Fév. 2023)

AR Prefecture

063-256301375-20240320-DCS20240314-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

- Données relatives aux effectifs :

Le nombre d'agents au sein des équipes du SMADC est de 46 au 16/02/2024.

La strate de population de 3 500 à 5 00 habitants fait état d'un effectif moyen de 55 agents (source : Les collectivités locales en chiffres 2022 - DGCL – Août 2022).

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'assimiler le SMAD des Combrailles à la strate de population des communes de 3500 à 5000 habitants.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 MARS 2024
A CHARENSAT**

AR Prefecture

063-256301375-20240320-DCS20240314-DE
Reçu le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ars-les-Favets	David BLANC
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussièeres-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Fernoël	Marie-Claude BERGER
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
La Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Lucie GUILLOT
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes-Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Françoise JAMPY
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontaurmur	Aline POUX
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Eloy-les-Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Jacques-d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Maurice-près-Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Sauret-Besserve	Sophie CHARDONNET
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhède	Olivier SURE
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans AR Prefecture 063-256301375-20240320-DCS20240314-DE Reçu le 02/04/2024 Publié le 02/04/2024 Combrailles Sioule et Morge	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Gérard VENEULT Julien PERRIN Jean-Paul POUZADOUX
Pays de Saint-Eloy	Jean-Claude CAZEAU Laurent DUMAS Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint Eloy Les Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe (excusé)
Chapdes-Beaufort (excusés)	Château-sur-Cher (excusé)
Cisternes la Forêt	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés – POUVOIR)	Davayat (excusé)
Durmignat	Espinasse (excusée)
Jozerand	La Crouzille
La Cellette (excusée)	Le Quartier (excusée)
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées)	Messeix
Miremont (excusés)	Montcel (excusée)
Montfermy	Moureuille (excusée – POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Queuille (excusé)
Roche d'Agoux (excusée – POUVOIR)	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-près Pionsat (excusé – POUVOIR)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Pierre-le-Chastel	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Rémy-de-Blot (excusés)	Saint-Sulpice
Sauvagnat	Savennes (excusée)
Tralaigues	Virlet
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusé)

Communautés de communes :

Madame Yannick BONY (excusée – **POUVOIR**)

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET (excusé)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)

Monsieur Grégory BONNET (excusé – **POUVOIR**)